

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1829

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Francisque Aynard

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subăi, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Conseil du 25 septembre 2023****Délibération n° 2023-1829**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Francisque Aynard

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Dans le cadre de son projet de renouvellement du quartier Jacquard à Oullins, la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Francisque Aynard.

Le projet d'aménagement prévoit :

- la démolition des 4 bâtiments situés le long de la rue Francisque Aynard à Oullins et du bâtiment situé à l'angle de la rue Francisque Aynard et de la rue Cordier,
- la construction de 4 immeubles de logement le long de l'actuelle rue Francisque Aynard sur 2 niveaux de sous-sols offrant un stationnement souterrain mutualisé à l'échelle du quartier pour les nouvelles constructions,
- l'aménagement paysager d'un mail partagé piétons/modes doux sur l'emprise de l'actuelle rue Francisque Aynard qui permettra de traverser le quartier et d'accéder aux nouvelles constructions.

**II - Déclassement**

Le déclassement porte sur la totalité de la rue Francisque Aynard à Oullins qui constitue une dépendance du domaine public de voirie métropolitain.

L'emprise foncière sur laquelle porte le déclassement a fait l'objet d'un arpentage pour la création d'une parcelle cadastrée section AO n° 683 d'une superficie d'environ 843 m².

Une enquête technique a été réalisée faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser : Completel, Eau du Grand Lyon - la Régie, Enedis, Métropole, Grdf, Iliad, Numericable, Orange, Serpollet. Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge du demandeur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Toutefois, la direction du cycle de l'eau a émis les observations suivantes :

- concernant l'eau potable : avis favorable pour l'abandon de la conduite AEP DN 80 FGRI de 1956 sur 85 ml depuis le raccordement rue Gabriel Cordier jusqu'au PI 2685 (selon le plan annexé). Le tamponnage de cette conduite sera réalisé par Eau du Grand Lyon - la Régie au titre des travaux exclusifs et pris en charge financièrement par la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée,

- concernant l'assainissement : avis favorable sous réserve que le collecteur de la rue Francisque Aynard soit rétrocedé à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée.

Pour ce faire, plusieurs vérifications et travaux seront à réaliser préalablement à la cession de l'emprise foncière, étant précisé que ces travaux seront réalisés par la Métropole aux frais de la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée :

- étape 1 : vérification, par la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée, que l'ensemble des branchements des 2 bâtiments restant sur la rue Francisque Aynard est connecté sur le réseau de la rue Gabriel Cordier. Si les bâtiments sont connectés sur le réseau de la rue Francisque Aynard, un raccordement devra être prévu sur le réseau de la rue Gabriel Cordier,

- étape 2 : avaloir à déconnecter du réseau de la rue Francisque Aynard et à connecter sur le réseau de la rue Gabriel Cordier,

- étape 3 : réseau à tamponner avant le démarrage des travaux de la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée après vérification par celle-ci de la mise hors service de tous les branchements,

- étape 4 : réseau à rétroceder à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée après déconnexion des branchements, avaloir en fonctionnement et tamponnement à l'aval.

Ce déclassement ayant pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, la procédure a été soumise à une enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Cette enquête publique s'est déroulée du 16 au 30 septembre 2019 inclus, en application de l'arrêté du Président de la Métropole n° 2019-07-15-R-0534 du 15 juillet 2019. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur ont été remis à la Métropole le 10 octobre 2019.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à cette procédure de déclassement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Francisque Aynard, nouvellement cadastrée AO 683, d'une superficie de 843 m<sup>2</sup> environ.

**2° - Intègre** la parcelle cadastrée AO 683 ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 26 septembre 2023**